

Formation = conflit avec employeur

Par radiothé, le 11/10/2011 à 19:57

Bonjour,

J'aurais besoin d'une réponse très rapide. Je travaille en radiothérapie dans un centre privé. Nous nous sommes portées volontaire pour une formation a l'IGR, avec comme condition la prise en charge de notre transport + d'être payé le nombre d'heures de formation (9h) ainsi que le trajet (2h+2h).

La semaine dernière on nous a informé que la direction ne prendrait en charge que 7h de formation et 1h de transport soit un déficit de 5h !! Du coup nous nous sommes rétracté alors que nous sommes inscrite a cette formation (150€ par tête).

Ce soir l'assistante de direction nous téléphone en disant que si nous n'y allons pas nous devons leur rembourser les 150€, ou aller en formation et perdre 5h.

Est ce légal ? Quel recours a t on ? Notre formation se déroule le 14 octobre...

Merci de vos réponses.